

**ARRÊTE N°265-2025-PAYAUTORISANT L'OUVERTURE
TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSONS**

Le Maire de la commune de VALENCE-EN-POITOU (Vienne) ;

Le Maire délégué de Payré,

VU la demande de Madame Katia ARTUS, représentant l'association Educ Pop et Cie dont le siège social est 80, Grand Rue Couhé 86700 Valence-en-Poitou,

VU l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.49 et L.49-1-2 du Code des débits de boissons ;

VU les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2214-4 et L.2542.8 du Code général des collectivités territoriales ;

VU les articles L.22 et L.48 du Code des Débits de boisson ;

VU les articles L.3334-1 et L.3334-2 du Code de la santé publique ;

ARRÊTE

Madame Katia ARTUS représentant l'association Educ Pop et Cie dont le siège social est 80, Grand Rue Couhé 86700 Valence-en-Poitou est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire de catégorie 1 à 3

Le VENDREDI 13 JUIN 2025 à 20 heures

**A l'occasion d'une réunion des théâtres de fin d'année dans la salle des fêtes de
Payré Route de la Dive 86700 Valence-en-Poitou**

A charge pour elle de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Valence-en-Poitou, le 12/06/2025

Le Maire délégué de Payré

Jules GIRARDEAU

